Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_10-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés** : 5 **Votants** : 23

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-10

Installation d'un composteur collectif - Etude site d'implantation Boulevard du Général de Gaulle

Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en place un programme de gestion des bio-déchets pouvant se décliner en composteur individuelle ou collectif.

L'installation d'un composteur collectif répond à une procédure de validation qui prend plusieurs critères permettant d'évaluer la faisabilité ou l'opportunité de son installation.

- La présence d'un espace enherbé pour avoir un accès direct au sol des matières organiques qui seront déposées,
- Un accès « pieds secs » pour permettre un accès facilité des usagers en toute saison,
- La proximité d'un éclairage public
- Une distance raisonnable par rapport aux habitations potentiellement concernées.

L'étude préalable des projets de compostage collectif est réalisée par l'association Vert le jardin. Si le projet répond favorablement à ces critères, il conviendra en parallèle d'une prise en charge de ce point (apport volontaire par les habitants du quartier. Un accompagnement et une formation par les services de SBAA est possible.

Dans ce cadre, et à la demande de particuliers, la ville propose que soit étudiée l'installation d'un composteur collectif Boulevard du général de Gaulle. Selon l'implantation précise qui sera retenue, c'est près d'une centaine de foyers qui pourrait être ciblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **De soumettre pour validation technique le projet d'installation d'un composteur collectif Bd du général de Gaulle.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)